

## VERTU ET LOIS CHEZ MONTESQUIEU : DES ARCHÉTYPES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Drissa Jack YEO

*Université Alassane Ouattara / Côte d'Ivoire*

E-mail : [djackyeo@gmail.com](mailto:djackyeo@gmail.com)

**Résumé :** La corruption est aujourd'hui l'une des pratiques humaines immorales répandues dans tous les différents domaines de la société. Elle conduit souvent à la faillite des États par l'introduction des inégalités politiques et sociales, à la survenue des crises économiques et au délitement des valeurs humaines par une crise de la conscience morale. Pour remédier à la pratique humiliante et deshumanisante de la corruption, Montesquieu trouve nécessaire de faire appel à la vertu qu'elle soit politique ou morale, à l'application des lois pénales et au renforcement des mécanismes de contrôle financier. Il s'agit de promouvoir à travers l'éducation les actions humaines vertueuses, la législation des lois anticorruption et le contrôle accru des flux monétaires.

**Mots-clés :** conscience morale, corruption, éducation, États, inégalités, crise économique, lois pénales, vertu.

**Abstract:** Corruption is today one of the immoral human practices compounded in all different areas of society. It often leads to the bankruptcy of States by the introduction of politico-social inequalities, to the occurrence of economic crises and to the disintegration of human values by a crisis of moral conscience. To suffer from the humiliating and dehumanizing practice of corruption, Montesquieu finds it necessary to appeal to virtue, whether political or moral, to the application of penal laws and to the strengthening of financial control mechanisms. It is to promote through education virtuous human actions, legislation of anti-corruption laws and accumulated control of monetary flows.

**Keywords:** moral conscience-corruption-education-States-inequality-economic crisis-criminal laws-virtue.

### Introduction

La corruption est actuellement la chose la plus pratiquée au monde. Il ne se passe une journée entière sans qu'un cas ou des cas de

corruption ne survienne sur le globe terrestre. Son expansion croissante dans les différents États pourrait être liée à la devise contemporaine selon laquelle : « Avoir, c'est être, et n'avoir pas, de n'être pas » (L. Ayissi, 2008, p. 3). L'avoir économique devient la raison fondamentale qui conduit l'humanité contemporaine à la pratique défectueuse de la corruption. « L'argent roi travaille de fond en comble tous les rouages de la décision » (J.-L. Mélenchon, 2017, p. 7) dans les sociétés humaines. Il est considéré comme celui qui donne de la valeur à l'être humain. Sa possession offre l'opportunité d'être écouté et de jouir d'une respectabilité considérable nationale et internationale.

Mais l'extrême considération de l'avoir économique qui pousse souvent les individus à emprunter la voie sulfureuse de la corruption agit négativement sur le devenir des sociétés. La corruption finit par « entretenir la misère dans les consciences des citoyens et problématise le développement de l'État et de l'homme » (L. Ayissi, 2008, p. 3). Cela est justifiable par l'introduction de l'inégalité politique où « les suffrages se donnent pour de l'argent » (Montesquieu, 2013, p. 140), à la crise économique avec « la distribution de tous les deniers publics » (Montesquieu, 2013, p. 140) et à la crise des valeurs humaines par « l'absence de vertu dans ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés » (Montesquieu, 1979, p. 88). Face aux aspects négatifs de la corruption sur l'existence des sociétés actuelles, l'humanité pourrait-elle trouver des solutions ? L'usage de la vertu et des lois pénales peut-il aider à remédier aux pratiques multiformes de la corruption ? Quelles sont les causes liées à l'expansion de la corruption ? Quels en sont les méfaits sur la vie des individus et des États ? La promotion des actions vertueuses, la législation des lois anticorruption et le renforcement des mécanismes de contrôle des flux financiers ne sont-ils pas favorables à remédier la corruption ?

L'objectif recherché à travers cette réflexion est de trouver des solutions efficaces de lutte contre la corruption. Les actions vertueuses et la légalisation des lois pénales promues par Montesquieu constituent à notre humble avis des solutions viables et efficaces dans la lutte contre la corruption. Aussi le renforcement des mécanismes de contrôle des flux financiers serait d'une utilité considérable dans la lutte contre la corruption. La justification de la présente thèse nous conduit à utiliser la méthode explicative, critique et l'approche prospective. La première sera utile à expliquer les causes et les avatars de la corruption sur l'existence des sociétés et le devenir humain. La

deuxième permettra de critiquer certaines pratiques immorales de la corruption sur la conservation des valeurs morales, notamment le bien. La dernière aidera à proposer des solutions face à l'expansion croissante de la pratique gangreneuse de la corruption.

## **1. Les facteurs liés à la propagation de la corruption**

L'augmentation des formes de corruption dans les sociétés actuelles pourrait s'expliquer par diverses raisons. Certaines personnes estiment que la présence de la pauvreté semble faciliter la récurrence des actes corruptibles. D'autres, par contre, perçoivent le faible niveau de salaire des agents de la fonction publique et du privé ainsi que la complexité ou la lenteur des procédures administratives. Si de tels arguments ne sont pas à exclure, ils restent, cependant, limités au regard des faits actuels, à savoir la corruption dans les milieux oligarques et dans les systèmes administratifs compétents. Les raisons fondamentales qui expliquent mieux l'aggravation récente de la corruption sont l'extrême considération de l'avoir économique et l'absence de bonne volonté individuelle et collective.

### **1.1. L'extrême considération de l'avoir économique**

La corruption matérielle ou économique n'est pas un fait nouveau dans l'histoire des sociétés politiques. Elle a bien existé dans certaines sociétés différentes des nôtres. La particularité de son existence dans les sociétés antérieures était à un degré inférieur comparativement aux sociétés présentes. L'argent, bien que présent dans de telles sociétés, n'avait pas une considération extrême. Il se réduisait à un simple complément censé aider les individus à satisfaire leurs besoins vitaux. Cette considération modérée de l'avoir économique à l'époque antique et médiévale connaîtra un recul à l'époque moderne avec l'essor du capitalisme industriel et financier pour enfin trouver son point de chute à l'époque contemporaine.

Aujourd'hui, l'avoir économique se trouve extrêmement considéré dans les sociétés. Sans faire preuve d'exagération, nous pouvons dire que sans argent aucune vie humaine digne de considération n'est possible. C'est pourquoi les sociétés préfèrent accorder plus d'importance à l'avoir économique qu'à la vie humaine. Nous pouvons justifier cela par l'accomplissement « des actes médités et prémédités, motivés absolument par des rituels sacrificiels avec [pour motif

l'argent] » (J.G Tanoh, 2014, pp. 25-26). L'avoir économique devient la priorité des priorités de l'humanité actuelle. Il « est devenu un dieu adoré, une fin en soi, le but de toute vie : réussir sa vie, c'est posséder toujours plus, en n'étant jamais satisfait de sa situation » (J. Stiglitz, 2012, p. 15). La cupidité obsessionnelle des individus conduit souvent à l'imagination des voies défectueuses, notamment celle de la corruption. L'individu considère la corruption comme un moyen rapide d'arriver au bonheur économique tant souhaité ou à engrener plus de biens matériels. Il se tient prédisposer à tout acte de corruption pourvue que l'occasion lui soit offerte. L'individu devient « incapable d'une appréciation rigoureuse, selon les exigences morales du devoir auquel il est tenu » (J.G Tanoh, 2014, p. 35). La probité, la transparence et l'intégrité comme valeurs morales se trouvent répudiées au profit de l'immoralisme économique. La conscience morale de l'individu est guidée par l'avoir économique. Il stimule et contrôle le comportement de l'individu. La finalité de toutes ses actions se ramène à l'avoir économique. L'appât du gain immédiat comme finalité première de toute activité humaine a fini par « réifier l'individu à travers la marchandisation dévorante de l'ensemble de la création » (R. Passet et J. Liberman, 2002, p. 57).

Ainsi, l'extrême considération de l'avoir économique constitue un point essentiel dans la propagation de la corruption. Il est la valeur absolue à laquelle les individus sacrifient. C'est « au point que l'argent leur semble être une raison suffisante pour mentir, trahir et duper » (J.-L. Mélenchon, 2017, p. 10). Pour les corrompus « quiconque a de l'argent mange et vit. Qui n'en a pas souffre, devient invalide et meurt » (J. Ziegler, 2002, p.151). En plus de telles réalités qui nourrissent la corruption, il faut reconnaître le manque de volonté sincère individuelle et collective.

### **1.2. L'insuffisance de bonne volonté sincère, individuelle et collective**

L'inflation des mesures de prévention et l'activisme des Organisations Non Gouvernementales (ONG) pourraient laisser croire à la ferme volonté des États et des individus à lutter contre la corruption. La création des ministères dédiés à la lutte contre la corruption dans certains États et le dévoilement au quotidien des cas de corruption par l'ONG Transparency International devraient pouvoir mettre fin aux actes multiformes de la corruption. Cependant,

malgré la présence de telles initiatives, rien ne semble probablement changer aux idées cupides des individus. Le constat est l'augmentation récurrente des cas de corruption. Cela laisse à penser à l'inefficacité des différentes initiatives mises en place dans la lutte contre la corruption.

Mais, en réalité, le problème demeure l'insuffisance de bonne volonté sincère, individuelle et collective. Les responsables des différentes mesures et organisations qui devraient être des modèles irréprochables s'empêchent souvent dans des cas de corruption. Nous pouvons justifier ceci avec autant de preuves, notamment « l'affaire Cahuzac » (J.-L. Mélenchon, 2017, p. 12) survenue en France pendant le quinquennat de François Hollande. Le ministre Cahuzac qui « était responsable de la lutte contre la fraude fiscale » (J.-L. Mélenchon, 2017, p. 12) a fini par reconnaître ses actes corruptibles en lien étroit avec des lobbyistes. Quelle déception ! Celui « qui était chargé de la vertu publique, c'est-à-dire de faire payer les impôts et de faire respecter la loi commune, était celui qui mentait et trichait sur l'objet même de son mandat » (J.-L. Mélenchon, 2017, p. 13). Cela montre l'absence de bonne volonté sincère de la part du ministre Cahuzac à lutter contre les pots-de-vin que ses partenaires corrupteurs lui donnaient. Il a fini par perdre son intégrité morale face à l'argent roi. Les exemples Cahuzac sont énormes dans les différents États et au sein même des institutions politique et économique internationale.

L'histoire retiendra que le parlement européen fut secoué par un vaste scandale de corruption dénommé « le Qatargate » A. Rovan, (*L'onde de choc du « Qatargate » ébranle le Parlement européen [archive], lefigaro.fr, 13 décembre 2022*). Il est décrit comme « de très loin l'affaire politico-financière la plus grave qui ait éclaboussé l'Assemblée de Strasbourg » A. Rovan, (*L'onde de choc du « Qatargate » ébranle le Parlement européen [archive], lefigaro.fr, 13 décembre 2022*) ayant conduit à la chute de certains eurodéputés, notamment la vice-présidente du parlement Eva Kaili. L'on ne pouvait pas imaginer qu'une institution parlementaire, aussi vertueuse soit-elle, qui s'empressait à exiger ou à imposer la bonne gouvernance aux pays européens et ceux du monde puisse s'embourber dans un vaste réseau de corruption économique. L'acte corruptible de ses eurodéputés laisse apparaître leur manque de bonne volonté sincère à lutter contre la corruption. À vrai dire, la lutte contre la corruption était affirmée par ses eurodéputés du bout des lèvres sans avoir une sincérité ontologique. La bouche semblait contredire l'obsession cupide du cœur

agité par la corruption. L'âme désirante comme le lieu de la cupidité obsessionnelle va finir par dominer la partie rationnelle de l'âme fondée sur les vertus morales.

Eu égard à ces différents faits, l'on reconnaît que le manque de bonne volonté sincère, individuelle et collective constituerait une raison suffisante de l'aggravation de la corruption. Elle finit par avoir d'énormes conséquences sur la vie des individus et des États.

## **2. Les méfaits de la corruption au plan politico-économique et moral**

Les conséquences de la corruption sur la vie des individus et des États sont énormes. Au plan politique, la corruption conduit à la faillite des États par l'affaiblissement des valeurs politiques, à savoir l'égalité politique, l'éthique politique et l'État de droit ; au plan économique, la baisse de la croissance économique ; et au plan moral la crise des valeurs humaines entre autres, la transparence et l'intégrité.

### **2.1. Au plan politique et économique**

La corruption conduit à l'affaiblissement des valeurs politiques. Elle finit par introduire l'inégalité au sein des dirigeants et dirigés. Certains responsables politiques et citoyens sont nommés à des hautes fonctions publiques sans aucune compétence requise au détriment des plus compétents. Cette inégalité politique finit par « occasionner tous les maux qui naissent » (Montesquieu, 1979, p. 89) au sein de la société. La corruption « mine radicalement l'essence de celle-ci, en la rendant incommode comme cadre par excellence d'épanouissement individuel et collectif de l'homme » J.G Tanoh (2014, p. 33). La société devient le lieu des injustices où les corrupteurs et les corrompus imposent leurs lois et leurs modes de vie. La justice censée établir l'égalité entre les sociétaires devient une justice impartiale ou corrompue accordant faveurs et honneurs aux corrupteurs et aux corrompus. La corruption de la justice va conduire à l'arbitraire politique où les citoyens ne bénéficieront plus « de la liberté politique » (Montesquieu, 2013, p. 205). Car « l'indépendance de la justice est essentielle pour assurer la tranquillité publique » (C. Spector, 2001, p. 45). Les citoyens sans aucune protection juridique sont plutôt soumis à la peur absolue. Ils craignent d'être objet de répression arbitraire ou d'extorsion économique. La partialité de la justice a aussi pour conséquence de

favoriser le cumul des pouvoirs où dans « le même corps de magistrature la puissance législative est réunie à la puissance exécutive » (Montesquieu, 1979, p. 112). La corruption politique rejaillit sur tous les domaines de la société particulièrement la bonne gestion des deniers publics.

Au plan économique, la corruption ralentit l'économie des pays corrompus qui se solde souvent par une crise économique. En réalité, selon les estimations de la Banque Mondiale (BM) et du Fonds Monétaire International (FMI), la corruption fait perdre des milliards de franc à l'économie des pays corrompus. Elle freine les investissements au niveau du secteur public et privé. Les pays corrompus établissent un manque de confiance entre les autorités et les investisseurs. Cette situation alarmante prouve bien que « la corruption est une menace mondiale. Elle constitue un obstacle au développement économique » Y. Fedotov, extrait (*du discours inaugural de la conférence des nations unies sur la corruption en 2011*, disponible sur le site [www.un.org/United-Nations](http://www.un.org/United-Nations), consulté le 28 décembre 2022 à 10 h 46 min). La corruption comme pratique universelle menace pour ainsi dire la stabilité économique et la compromission du développement des pays corrompus. L'économie des pays corrompus finit par s'écrouler sous le poids de la corruption. Car elle fait perdre des sommes colossales au budget de l'État. Selon J. Ziegler (2002, p. 153) plus de 80 milliards de dollars par an des sommes sont affectées aux transactions de corruption. Elle se pratique au détriment d'une partie de la population. Ceux qui « en bout de chaîne paient le prix de la corruption, sont évidemment les peuples, et le plus souvent les peuples les plus pauvres » (J. Ziegler, 2002, p. 151). Cela pourrait finalement déboucher sur une révolution sociopolitique. Pour preuve que l'inégalité « est la cause principale des révolutions quand rien ne la compense pour ceux qu'elle atteint » (Aristote, 1995, p. 138).

La pratique de la corruption, de ce fait, a d'énormes conséquences négatives sur la politique, l'économie et la société. Au niveau social, la corruption conduit souvent à la crise des valeurs humaines. La recherche effrénée de l'argent par n'importe quels moyens finit par conduire les gens de fragilité morale à choisir l'argent comme le principe hiérarchique de la société.

## **2.2. Au plan moral**

La pratique de la corruption est contraire à la raison qui la reprouve et à la morale qui la proscrire. Elle est une pratique insensée, illégale et immorale. Son existence s'oppose aux valeurs morales et éthiques. La corruption contribue véritablement à leurs anéantissements. L'un des principes moraux qu'elle anéantit est la probité. L'homme corrompu accorde moins de probité dans la gestion des affaires publiques et sociales. Il est animé par la cupidité et la mauvaise conscience. Cela se solde finalement par l'abus des biens publics, le favoritisme, le trafic d'influence et le conflit d'intérêt. Le corrompu se laisse entraîner dans ses actes multiformes de la corruption sans même avoir du temps à se poser les questions morales suivantes : Que dois-je faire ? Qu'aurais-je dû faire ? Quelles sont les limites de mes actions ou N'aurais-je pas mieux faire de ? L'acte du corrompu, comme le montre si bien la morale kantienne, est loin d'être érigé en loi universelle. Il participe au contraire à l'étiollement des valeurs morales, notamment la probité et l'intégrité. Elles se trouvent congédiées au profit de la malhonnêteté et du déshonneur. Son acte défectueux s'oppose à promouvoir les actions morales vertueuses supposées lui procurer la liberté morale.

En opposition à cette liberté morale, le corrompu est aliéné par ses scandales de corruption. Il a peur qu'ils soient dévoilés et conduire à sa déchéance. En plus de la liberté morale bafouée, le bien général se trouve aussi congédié au profit d'un égoïsme individuel. Le corrompu est préoccupé par l'accaparement des biens publics à son profit personnel. Entre-temps « les enfants meurent de faim [et] les malades périssent dans les hôpitaux faute de médicament. Tandis que des sommes colossales sont stockées dans les paradis fiscaux ou les offshores » (J. Ziegler, 2002, p. 100). Les gens finissent ainsi par être « privés de leurs besoins les plus élémentaires et vont se coucher chaque nuit en ayant faim en raison de la corruption, alors que les puissants et les corrompus jouissent d'un train de vie somptueux et extravagant en toute impunité » (J. Ugaz, extrait du discours intitulé : *Impact de la corruption sur les gouvernances, un problème de fond et une menace*, disponible sur le site web [www.transparencyinternational.org/.../José\\_Ugaz](http://www.transparencyinternational.org/.../José_Ugaz), consulté le 28 décembre 2022 à 11 h 46 min). Le corrompu s'enrichit au détriment de la vie de ses concitoyens. Il est conscient que son acte ne peut constituer une exemplarité morale. C'est ainsi qu'il se permet à le dissimuler de peur d'être condamné et déshonoré. La corruption, peut-on affirmer, constitue l'antithèse de la morale. Le bien moral se trouve hypostasié



au profit du crime économique. Au regard des aspects négatifs de la corruption, il est nécessaire d'élucider certaines solutions susceptibles d'aider l'humanité à réduire ou à éradiquer les pratiques multiformes de la corruption.

### **3. Les possibilités de lutte contre la corruption**

Les moyens de lutte contre la corruption sont pluriels. Parmi la diversité des solutions, nous envisageons l'aide des valeurs vertueuses, la législation et le respect des lois anticorruption ainsi que le renforcement des mécanismes de contrôle des flux monétaires. Les différents moyens peuvent contribuer à diminuer voire à proscrire les faits de corruption au sein des États et des sociétés.

#### **3.1. La promotion de la vertu politique et morale comme moyen de contrer la corruption**

La meilleure option de lutter contre la corruption au plan national est de privilégier la vertu politique. Elle a pour valeur fondamentale « l'amour de la patrie » (Montesquieu, 2013, p. 120). Cet amour manifeste envers la patrie évite à l'individu toute action crapuleuse, singulièrement celle de la corruption. Car, il est conscient des méfaits que son acte pourrait produire à savoir conduire à l'enveloppement de la patrie. Cela amène l'individu à être mécontent des pratiques corruptibles qui freinent son développement. Il est d'ailleurs animé par le désir ardent de fournir à la patrie de plus grands services. L'intérêt public que propose l'amour de la patrie s'oppose à l'immoralisme haineux des corrupteurs et des corrompus. L'accomplissement de telles idées nécessitent la promotion des vertus politiques et morales, tombées en désuétude dans les sociétés actuelles. Il s'agit d'encourager les sociétés présentes où règne l'immoralisme individuel et collectif à privilégier les actions susceptibles de valoriser la vertu politique et la vertu morale. La vertu morale vient aider les individus à renforcer leur intégrité morale afin de mettre fin aux actions multiformes de la corruption. Pour preuve que les individus deviennent vertueux, animés par la vertu politique et morale. L'acquisition de la vertu politique et de la vertu morale appelle au secours de l'éducation. Il faudra promouvoir les vertus humaines à travers l'enseignement préscolaire, primaire et supérieur. L'éducation doit valoriser l'enseignement des valeurs vertueuses entre autres, le

respect du bien public, la probité, la justice, l'honnêteté, et l'intégrité. Les différentes valeurs peuvent constituer un rempart contre la corruption.

Aussi, la promotion de la vertu politique et de la vertu morale peut se faire en dehors de l'éducation publique. Il faudra nécessairement l'apport de la cellule familiale et religieuse. La cellule familiale constitue la première contribution à l'enseignement des valeurs humaines. Dès le bas-âge, les parents doivent par leur responsabilité inculquer les valeurs vertueuses à l'enfant. L'enseignement repose sur l'amour de la patrie, la probité, la transparence et l'intégrité. La bonne éducation des enfants à de telles valeurs est capable d'amoindrir la corruption dans les sociétés actuelles. Pour que cela soit une réalité, il faut que les parents soient des modèles irréprochables, des hommes vertueux. La cellule familiale pourrait se faire aider par l'enseignement des valeurs religieuses. Les religions monothéistes doivent jouer leur responsabilité par l'enseignement des vertus religieuses. L'instruction devra se faire avec l'accord des autorités politiques et administratives. En plus de telles mesures, la présence des lois anticorruption et le renforcement des mécanismes de contrôle des transactions monétaires s'avèrent être nécessaires.

### **3.2. L'application des lois anticorruption et le renforcement des mécanismes de contrôle des flux financiers**

La lutte contre la corruption nécessite également l'aide du pouvoir législatif et judiciaire. Les premières personnes à être concernées constituent les législateurs. Le devoir leur revient de faire preuve de bonne volonté collective par le vote des lois anticorruption. Les lois votées méritent d'être des lois contraignantes qui infligent des sanctions sévères aux corrompus et corrupteurs. Elles doivent pouvoir nécessairement correspondre entre la peine légiférée et l'acte corruptible commis. Il ne faudrait pas qu'il existe une démesure entre la sanction et le forfait. Car « c'est un grand mal, parmi nous, de faire subir la même peine à celui qui vole sur un grand chemin, et à celui qui vole et assassine. Il est visible que pour la sûreté publique, il faudra mettre quelque différence dans la peine » (Montesquieu, 1979, p. 326). À travers cette affirmation, nous pouvons reconnaître que l'individu qui détourne des sommes colossales (la grande corruption) ne peut avoir la même peine que celui qui détourne des miettes. La loi pénale

doit pouvoir réprimer sévèrement la grande corruption allant de l'emprisonnement jusqu'à des amendes de somme très élevées au regard du dommage causé. Plus « le dommage est important plus la peine est lourde » (A. Christophe, 2010, p. 94).

Après avoir réussi à harmoniser les peines et les types de corruption, la seconde responsabilité revient maintenant au pouvoir judiciaire. Les responsables judiciaires doivent pouvoir appliquer sincèrement les lois anticorruption votées par les législateurs. Ils sont censés faire preuve de bonne foi dans l'application des lois pénales. Il ne faudrait pas une existence formelle des lois anticorruption comme cela semble présent dans la plupart des États. De nombreux pays sont parvenus à adopter de manière formelle des lois anticorruption sans qu'elles ne soient véritablement mises en pratique. La mise en pratique survient souvent dans certains pays lorsque l'autorité politique en complicité avec les responsables juridiques veut nuire à un opposant politique ou empêcher une éventuelle concurrence. Ce qui alimente le soupçon d'hypocrisie qui entache l'impartialité des lois anticorruption et celle de la justice aux yeux des citoyens ordinaires. La méfiance finit par s'installer entre les autorités judiciaires et les autres membres de la société qui ne croient plus à la priorité de lutter contre la corruption. Il serait tout à fait fondé à penser que la lutte contre la corruption est une idéologie dont le fondement ontologique est la manipulation et la domination. L'acte interpelle ainsi les responsables judiciaires à une véritable application juste et équitable des lois anticorruption. Pour ce faire, il leur faudra nécessairement l'aide de la vertu politique et morale. Puisque « ceux qui doivent faire exécuter les lois contre leurs collègues sentiront d'abord qu'ils agissent contre eux-mêmes. Il faut donc de la vertu dans ce corps » Montesquieu (1979, p. 151). Elle est la seule possibilité à faire exécuter la loi contre ses plus proches amis et contre soi-même. L'application des lois anticorruption pourrait finir par remédier à la corruption. « Les peines permettent d'éviter les crimes » (Montesquieu, 1979, p. 450), notamment économique.

En plus, la lutte contre la corruption demande le renforcement des mécanismes de contrôle des transactions financières au plan national et international. Les États doivent pourvoir s'accorder sur la mise en place des mécanismes efficaces nationaux et internationaux afin de mieux gérer l'origine et la destination des flux monétaires. La présence et le renforcement des différents mécanismes peut freiner les nouvelles opportunités offertes par la mondialisation et la globalisation financière aux corrupteurs et aux corrompus à savoir «

le contournement des dispositifs mise en place par les États, l'implantation des activités dans les pays où le régime fiscal est le plus favorable et les contrôles les plus légers (paradis fiscaux) offrant un avantage décisif sur le plan concurrentiel » (J. Chevalier, 2001, p. 10). La fin des paradis fiscaux qui servent encore de plaques tournantes au blanchiment de l'argent en attirant les flux financiers liés à la fraude fiscale pourrait éradiquer la corruption sur l'échiquier international. Pour raison que « les blanchisseurs d'argent sale ont évidemment tendance à rechercher des zones dans lesquelles ils courent peu de risques, en raison du laxisme de la réglementation et de l'inefficacité de la répression » (J. Chevalier, 2001, p.11). La rigueur des mécanismes de contrôle des transactions monétaires au niveau national et international dissuaderait les acteurs publics et privés à recourir au crime économique organisé. Il faudra donc finalement promouvoir, faciliter et appuyer la coopération internationale et l'assistance technique aux fins de la prévention de la corruption et de la lutte contre celle-ci.

### **Conclusion**

La corruption est un véritable cancer qui menace l'existence des valeurs humaines et des sociétés actuelles. Elle se justifie par diverses raisons dont les plus essentielles sont l'extrême considération de l'avoir économique et l'absence de bonne volonté sincère, individuelle et collective. L'accroissement rapide des actes multiforme de corruption agit négativement sur tous les différents domaines de l'État. La corruption introduit l'inégalité au niveau politique, administrative et sociale. Elle donne la possibilité à « ceux qui disposent de PAC (Parents, Amis et Connaissances), les plus riches, les " bien nés" » (A. Ouattara, 2013, p. 149) d'accéder facilement à des hautes fonctions de l'État. La corruption a également pour conséquence de conduire au ralentissement de l'économie ou parfois d'occasionner sa crise. Elle ne limite pas uniquement à l'économie. La corruption favorise le délitement des valeurs morales et vertueuses. L'immoralisme économique est promu au détriment du bon sens moral.

Eu égard à de tels faits, la lutte contre la corruption requiert la promotion des vertus humaines, à savoir la vertu politique et la vertu morale. Elles permettent à lutter efficacement contre la corruption en privilégiant la bonne gestion des deniers publics et privés au plan

national et international. La lutte contre la corruption appelle également au renforcement des dispositifs juridiques applicables. Il s'agit de promouvoir l'impartialité de la justice et des responsables judiciaires dans l'application stricte des lois anticorruption. En plus de l'application rigoureuse des lois anticorruption, les États doivent s'accorder sur la mise en place des mécanismes de contrôle fiable de la transaction des flux monétaires. L'initiative est de mettre fin aux paradis fiscaux qui offrent les opportunités de crime économique aux corrupteurs et aux corrompus.

---

### Références bibliographiques

- ARISTOTE, 1995, *La politique*, Paris, Librairie philosophique Vrin.
- Ayissi LUCIEN, 2008, *Corruption et gouvernance*, Paris, Le harmattan.
- Chevalier JACQUES, 2001, *Lutte contre la corruption et loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'harmattan.
- Christophe André, 2010, *Droit pénal spécial*, Paris, Dalloz.
- Mélenchon JEAN-LUC, 2017, *De la vertu*, Paris, Éditions de l'Observatoire.
- MONTESQUIEU, 1979, *De l'esprit des lois*, Paris, Garnier-Flammarion.
- MONTESQUIEU, 2013, *De l'esprit des lois*, Anthologie, Paris, Flammarion.
- Ouattara AZOUMANA, « Microphilosophie de la crise des concours : Le cas de la Côte d'Ivoire », in *Éthiopiennes, revue socialiste de culture négro-africaine*, numéro 91, 2013, pp. 149-170.
- Passet RENÉ & Liberman JEAN, 2002, *Mondialisation financière et terrorisme*, Paris, Enjeux planètes.
- Spector CÉLINE, 2004, Montesquieu. *Pouvoirs, richesse et sociétés*, Paris, PUF.
- Stiglitz JOSEPH, 2012, *Le triomphe de la cupidité*, Paris, HEC.
- Tanoh Jean Gobert, 2014, Hegel, le pur penseur de l'Afrique, Paris, Edilivre.
- Ziegler Jean, 2002, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard.

### Webographie

Fedotov YURY, extrait (du discours inaugural de la conférence des nations unies sur la corruption en 2011 in

[www.Un.org/United.Nations.com](http://www.Un.org/United.Nations.com), consulté le 28 décembre 2022 à 10 h 46 min).

Rovan ANNE, « *L'onde de choc du « Qatargate » ébranle le Parlement européen* [archive], *lefigaro.fr*, 13 décembre 2022 ».

Ugaz JOSUÉ, extrait (du discours intitulé : *Impact de la corruption sur les gouvernances, un problème de fond et une menace*, disponible sur le site web [www.transparency international.org/.... /José\\_Ugaz](http://www.transparencyinternational.org/.../José_Ugaz), consulté le 28 décembre 2022 à 11 h 46 min).